C/2026/3933

1.9.2026

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 10 juillet 2026

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Autriche

(C/2026/3933)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil ([1]), et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.

(2) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) nº 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel l'Autriche n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ([2]) le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.

(3) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'Union sur les cinq prochaines années. Outre la sécurité, elle désigne les trois impératifs de transformation que sont l'innovation, la décarbonation et la compétitivité comme les piliers essentiels d'une croissance économique durable. Depuis sa publication, la boussole pour la compétitivité a guidé les travaux relatifs au Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres de l'UE soient en phase avec les objectifs stratégiques de l'UE, créant ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

([1]) Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj).

([2]) JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj.

(4) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ([3]), entrée dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser et de mettre à profit les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

(5) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour l'Autriche. Ce rapport évalue les progrès accomplis par l'Autriche par rapport aux recommandations qui lui ont été adressées en 2025 et fait le point de la mise en œuvre, par l'Autriche, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il recense les défis les plus pressants auxquels l'Autriche est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par l'Autriche dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

(6) Le 8 juillet 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation réalisée par la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Autriche ([4]). Ce plan couvre la période 2025-2029 et présente un ajustement budgétaire étalé sur sept ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 2,6 % en 2025, 2,2 % en 2026, 2,2 % en 2027, 2,0 % en 2028 et 2,3 % en 2029, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année 2024 de 2,6 % en 2025, de 4,8 % en 2026, de 7,2 % en 2027, de 9,4 % en 2028 et de 11,9 % en 2029. Pour la période 2025-2028, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes correspondent à la trajectoire de correction précisée, le 8 juillet 2025, par le Conseil conformément à l'article 126, paragraphe 7, du TFUE dans sa recommandation visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif ([5]). Sur la base de l'évaluation du 3 juin 2026 réalisée par la Commission afin de déterminer si des actions suivies d'effets ont été entreprises ([6]), la procédure de déficit excessif à l'égard de l'Autriche est suspendue.

(7) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense ([7]) et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par l'Autriche, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 17 février 2026 une recommandation autorisant l'Autriche à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes ([8]). La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à l'Autriche de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin que la hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas la viabilité budgétaire à moyen terme.

([3]) Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

([4]) Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Autriche (JO C, C/2025/3958, 20.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3958/oj).

([5]) Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Autriche, adoptée le 8 juillet 2025. Tous les documents relatifs à la procédure concernant les déficits excessifs de l'Autriche sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/stability-and-growth-pact/corrective-arm-excessive-deficit-procedure/excessive-deficit-procedures-overview/Austria_en.

([6]) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

([7]) Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

([8]) Recommandation du Conseil du 17 février 2026 autorisant l'Autriche à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en vertu du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2026/1158, 4.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/1158/oj).

(8) Le 29 avril 2026, l'Autriche a présenté son rapport d'avancement annuel pour 2026 ([9]) sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, d'une part, et la mise en œuvre des réformes et investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement ainsi que des réformes et investissements visant à répondre aux grands défis recensés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen, d'autre part. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par l'Autriche sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241. Le rapport sur l'action engagée au titre de la procédure concernant les déficits excessifs est intégré dans le rapport d'avancement annuel.

(9) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,6 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 3,6 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,6 % en 2026 et de 0,9 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 3,0 % en 2026 et à 2,5 % en 2027.

(10) Sur la base des données communiquées par Eurostat ([10]), le déficit public de l'Autriche est passé de 4,6 % du PIB en 2024 à 4,2 % en 2025. Cette baisse du déficit en 2025 s'explique principalement par la mise en œuvre d'un train de mesures d'assainissement. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un déficit de 4,1 % du PIB en 2026 et en 2027.

(11) Selon les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ([11]), qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, à hauteur de 1,1 % du PIB, en 2025. Elle devrait être restrictive, de 0,4 % du PIB, tant en 2026 qu'en 2027.

(12) Selon les données communiquées par Eurostat ([12]), la dette publique de l'Autriche a augmenté, passant de 80,0 % du PIB à la fin de 2024 à 81,5 % à la fin de 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 s'explique principalement par le déficit budgétaire, la croissance modeste du PIB et les investissements financés par le crédit réalisés dans des projets d'infrastructure par certaines unités extrabudgétaires du secteur de l'administration centrale. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB à 83,4 % d'ici la fin de 2026, puis à 84,9 % d'ici la fin de 2027.

(13) Sur la base des données d'Eurostat ([13]), le total des dépenses publiques de défense de l'Autriche s'est élevé à 0,7 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 0,9 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 0,3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.

(14) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, l'Autriche a adopté une mesure de politique budgétaire visant à atténuer l'incidence de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages et les entreprises ([14]), à savoir une réduction non ciblée des droits d'accise (qui incluent des restrictions réglementaires sur les marges) sur l'essence et le diesel en avril et mai 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de cette mesure devrait être inférieur à 0,1 % du PIB en 2026, même si cette mesure devait être prolongée jusqu'à la fin de l'année.

(15) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Autriche ont augmenté de 2,0 % en 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé.

([9]) Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

([10]) Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

([11]) L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

([12]) Eurostat, Euro-indicateurs du 22 mai 2026.

([13]) Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

([14]) Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

(16) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Autriche devraient augmenter de 2,1 % en 2026 et de 4,1 %, en cumulé, sur 2025 et 2026. La croissance prévue des dépenses nettes en 2026 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé. Si l'on considère conjointement les années 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé prévu des dépenses nettes est également inférieur au taux de croissance maximal recommandé.

(17) La recommandation approuvant le plan à moyen terme de l'Autriche précise l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, ainsi qu'un calendrier pour leur mise en œuvre. Compte tenu des informations communiquées par l'Autriche dans son rapport d'avancement annuel, la Commission estime que la mise en œuvre des étapes clés de ces réformes et investissements qui étaient attendues pour le 30 avril 2026 semble globalement en bonne voie. La Commission considère que, dans l'ensemble, l'Autriche a respecté ses engagements de manière satisfaisante ([15]).

(18) Le vieillissement démographique fait peser un risque considérable sur la viabilité budgétaire du système de retraite. Les dépenses publiques consacrées aux retraites figurent parmi les plus élevées de l'Union, se situant à 14,5 % du PIB en 2025, un chiffre qui s'explique aussi par un âge effectif de départ à la retraite relativement bas. Malgré les mesures prises récemment et par le passé, notamment les règles d'éligibilité plus strictes applicables aux régimes de retraite anticipée à partir de 2026, et la convergence de l'âge de départ à la retraite des hommes et des femmes qui doit s'opérer jusqu'en 2033, l'âge effectif et l'âge légal de départ à la retraite devraient demeurer inférieurs à ceux d'autres États membres. Les transferts fédéraux vers le système de retraite devraient rester importants. En revanche, les régimes de retraite complémentaire sont encore trop peu développés, se caractérisant par une faible couverture et une profondeur financière limitée.

(19) Outre le vieillissement de la population, la fragmentation ainsi que l'inefficience des dépenses contribuent à des niveaux élevés de dépenses de soins de santé et de soins de longue durée, qui pèsent sur les finances publiques. Les dépenses restent orientées vers les soins en milieu hospitalier et le faible respect des objectifs de dépenses continue de compromettre la maîtrise budgétaire. Les réformes, y compris la création d'un fonds de réforme des soins de santé en 2026, visent à renforcer les soins primaires et la numérisation, mais leur incidence se trouve limitée par un soutien réglementaire insuffisant, par exemple une faible coordination des parcours de soins des patients. La numérisation du système de soins de santé reste incomplète, ce qui limite les gains d'efficacité. Malgré les dépenses relativement élevées consacrées à la prévention des maladies, il est possible d'intensifier les efforts dans la gestion des facteurs de risque comportementaux et la prévention des maladies non transmissibles. En ce qui concerne les soins de longue durée, des faiblesses persistent en matière de gouvernance, notamment l'absence d'objectifs de dépenses contraignants et une intégration limitée avec les services de soins de santé. La part relativement élevée des soins résidentiels et les disparités régionales dans l'offre de soins indiquent qu'il est possible d'améliorer le rapport coût-efficacité et d'assurer une qualité de soins plus uniforme.

(20) Le cadre budgétaire autrichien se caractérise par un système complexe de transferts intergouvernementaux entre les autorités fédérales et régionales, qui entrave l'efficacité des dépenses publiques. Avec un faible niveau d'autonomie fiscale, les États fédéraux dépendent fortement des recettes partagées plutôt que de leurs propres sources – seule une faible part des recettes publiques totales en 2025 provenait de sources infranationales. Dans le même temps, le financement de services essentiels tels que les soins de santé, la garde d'enfants et les transports publics dépend en partie des dépenses des États fédéraux et des municipalités. L'Autriche a révisé le pacte de stabilité autrichien 2025 en avril 2026, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024, afin de fixer des objectifs en matière de dette et de déficit pour les administrations fédérales, régionales et locales et d'introduire des obligations de déclaration mensuelle au niveau régional, mais les modifications concrètes apportées aux affectations des dépenses et aux mécanismes de responsabilité ont été modestes. Le pacte s'appuie largement sur les dispositifs existants et ne modifie pas fondamentalement la répartition complexe des compétences entre les différents niveaux de pouvoir. En outre, la coopération intercommunale actuelle est inégale. En reliant les données communales à une plateforme d'échange de données interopérable et en favorisant des partenariats de services polyvalents (*Mehrzweckverbände*) au niveau fonctionnel, il serait possible d'améliorer l'efficacité, la qualité des services et les économies de coûts.

(21) Le bouquet fiscal continue de dépendre fortement des revenus du travail et de la consommation. En 2025, l'Autriche affichait le cinquième ratio recettes fiscales/PIB le plus élevé de l'UE, avec une pression fiscale moyenne sur le travail importante ([16]). Depuis 2023, les tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été indexées sur l'inflation, ce qui évite une augmentation supplémentaire de la pression fiscale par glissement d'une tranche à l'autre. Néanmoins, plusieurs défis structurels déjà anciens concernant le bouquet fiscal restent sans solution. Une meilleure utilisation d'une fiscalité plus propice à la croissance et à l'emploi pourrait contribuer à créer l'espace budgétaire nécessaire et à renforcer l'équité de la structure générale de la fiscalité.

([15]) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

([16]) OCDE (2026), Taxing Wages 2026.

(22) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin d'assurer une adhésion généralisée aux fins d'une bonne mise en œuvre des instruments de financement de l'Union, dans le contexte du Semestre européen également.

(23) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), va plus vite en Autriche que dans la moyenne de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, l'Autriche prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, certains domaines pourraient nécessiter un renforcement supplémentaire de la mise en œuvre, notamment ceux liés à l'efficacité énergétique et au développement territorial et urbain intégré. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par l'Autriche dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours ([17]), soient déployés rapidement et efficacement.

(24) L'Autriche est confrontée à plusieurs défis liés à la viabilité de ses finances publiques, au marché du travail et au développement des compétences, au dynamisme et à la compétitivité des entreprises, à sa dépendance persistante à l'égard des combustibles fossiles et aux prix élevés de l'énergie.

(25) Malgré les mesures visant à simplifier la création d'entreprises et à élargir l'éventail des instruments de financement, le manque de financement des risques continue d'entraver l'expansion des entreprises innovantes. Les marchés locaux du capital-risque et du capital de croissance restent sous-développés par rapport aux principaux marchés homologues de l'UE, tandis que le financement des jeunes pousses a chuté de 56 % en 2025 pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2019. Le déficit de financement par capital-risque pourrait être atténué par la mise en place prévue du fonds de fonds pour les start-up et les scale-up et par la suppression des obstacles qui empêchent encore les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension et les assureurs d'investir dans des instruments de capitaux propres à long terme. Le renforcement du pilier des retraites complémentaires pourrait également contribuer à l'approfondissement du marché autrichien des fonds propres et à la mobilisation de capitaux supplémentaires en faveur des entreprises innovantes.

(26) Malgré le niveau élevé des investissements dans la R&D (l'Autriche figure parmi les trois premiers États membres de l'UE en la matière), la traduction de ces efforts en produits commercialisables et l'innovation de rupture restent limitées. Le tableau de bord européen de l'innovation 2025 montre une sous-performance relative de l'Autriche en ce qui concerne les PME qui introduisent des innovations de produits. Pour y remédier, le gouvernement a annoncé, dans sa stratégie industrielle 2035, des mesures visant à améliorer les capacités de R&D et a adopté le troisième pacte pour la recherche, la technologie et l'innovation pour la période 2027-2029, la dotation financière totale s'élevant à environ 5,5 milliards d'EUR. Une mise en œuvre complète de ces mesures, notamment au moyen d'un nouveau renforcement de la coordination des compétences entre les ministères et d'un suivi axé sur l'impact, est nécessaire pour garantir que les dépenses élevées de l'Autriche en matière de R&D permettent d'obtenir des résultats commercialisables en matière d'innovation qui soient comparables à ceux des États membres jouant un rôle de premier plan dans ce domaine.

(27) Le retard pris par les entreprises dans l'adoption des technologies numériques avancées reste un problème supplémentaire pour la croissance et la productivité. Les progrès accomplis dans la numérisation de l'économie autrichienne restent inégaux. Les PME affichent un niveau d'intensité numérique élémentaire légèrement supérieur à la moyenne de l'UE, et l'adoption de l'IA par les entreprises connaît une forte dynamique. Néanmoins, l'adoption par les entreprises d'autres technologies numériques avancées, notamment l'informatique en nuage et l'analyse de données, reste en deçà de la moyenne de l'UE. Des mesures ciblées restent nécessaires pour combler cette lacune, notamment des incitations financières, un soutien accru à l'adoption par les entreprises de solutions d'informatique en nuage et de solutions de données, ainsi que des investissements dans les compétences numériques.

(28) La charge administrative et réglementaire alourdit l'environnement des entreprises en Autriche, ralentissant les procédures d'octroi de permis et obligeant les entreprises à consacrer des ressources importantes aux tâches administratives. Des progrès ont été accomplis grâce à la mise en place d'une procédure d'enregistrement des entreprises entièrement numérique, mais des mesures supplémentaires substantielles sont nécessaires. La réforme proposée du code de commerce est susceptible d'accélérer l'octroi de permis aux entreprises et de réduire la charge administrative, mais sa mise en œuvre intégrale nécessite une coopération efficace entre les niveaux local, provincial et fédéral.

([17]) Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

(29) Les consommateurs autrichiens subissent les effets négatifs d'un manque de concurrence dans certains secteurs, ce qui contribue à maintenir les prix à un niveau élevé. Les restrictions territoriales en matière d'approvisionnement ont des répercussions négatives sur les consommateurs autrichiens, en raison de prix nettement plus élevés pour des denrées alimentaires et des produits de soins personnels identiques. Cette situation est encore aggravée par les obstacles à l'entrée sur le marché. La restrictivité réglementaire concernant certaines professions et certains prestataires de services, par exemple dans le domaine du génie civil, limite également la concurrence et crée des obstacles, y compris pour la fourniture transfrontière de services.

(30) Des problèmes d'accessibilité financière du logement sont apparus, en raison notamment de l'augmentation des coûts de construction et de la diminution de l'offre de nouveaux logements, ce qui pénalise les nouveaux entrants sur le marché du logement. Un réexamen des normes techniques complexes connues sous le nom de «pratiques commerciales établies» en vue de réduire les exigences qui ne sont pas strictement nécessaires à la sécurité ou à l'efficacité énergétique pourrait ouvrir la voie à une simplification intelligente qui réduirait les coûts.

(31) L'Autriche a pris plusieurs mesures en 2025 pour lutter contre les prix élevés de l'énergie. Outre les mesures à court terme visant à faire baisser les prix de l'énergie pour les industries à forte intensité énergétique et à réduire le prélèvement sur l'électricité pour l'année 2026, la loi sur le marché de l'électricité a été adoptée. Cette nouvelle loi représente un changement important dans le cadre réglementaire du marché autrichien de l'électricité; elle contribuera à accroître la flexibilité de l'énergie et permettra la conclusion d'accords d'achat d'électricité. Toutefois, la mise en œuvre intégrale et en temps utile de la loi sur le marché de l'électricité est essentielle pour parvenir à des prix durablement et structurellement plus bas. De plus, la dépendance du pays à l'égard du gaz naturel pour la production d'électricité, conjuguée à une flexibilité non fossile limitée et à une capacité d'interconnexion partiellement limitée, continue de faire monter les prix de l'énergie, qui sont nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. Bien que cette dépendance à l'égard du gaz naturel persiste, l'Autriche a pris des mesures pour améliorer la sécurité énergétique en diversifiant les sources de son approvisionnement en gaz.

(32) L'Autriche continue de progresser sur la voie de la transition vers une énergie propre, mais les combustibles fossiles représentaient toujours plus de la moitié de son bouquet énergétique en 2024. Afin d'atteindre ses objectifs pour 2030, l'Autriche devra accélérer le rythme d'expansion des capacités et des infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour l'énergie éolienne, où seule une nouvelle capacité de 0,2 GW a été ajoutée en 2025. Les énergies renouvelables ont représenté 83,9 % de la production d'électricité en 2025, avec une part élevée de l'énergie hydroélectrique. Compte tenu de la variabilité saisonnière de l'hydroélectricité et du photovoltaïque, l'énergie éolienne, qui représentait 11,8 % de la production d'énergie renouvelable en 2024, est un complément efficace par rapport à son coût pour réduire la nécessité d'importer de l'électricité, en particulier en hiver. Il sera essentiel de raccourcir les délais d'octroi de permis et de désigner des zones d'accélération suffisantes, en particulier pour l'énergie éolienne, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi sur l'expansion des énergies renouvelables et dans le plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC). L'accélération de la modernisation et de l'extension du réseau électrique, y compris à l'échelle transfrontière, et l'augmentation du stockage restent essentielles pour stimuler la transition vers une énergie propre. À cette fin, il faut à la fois davantage d'investissements et plus de rapidité, y compris dans l'octroi des permis, de sorte que la production d'électricité renouvelable supplémentaire puisse être intégrée dans le système.

(33) Le rythme actuel de décarbonation reste insuffisant pour permettre à l'Autriche d'atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2030 et son objectif de neutralité climatique à l'horizon 2040. En 2024, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 3 %, soit beaucoup plus lentement qu'en 2023, les estimations préliminaires indiquant une augmentation des émissions en 2025. Les émissions industrielles ont récemment diminué, mais le secteur reste un secteur à forte intensité énergétique et à forte intensité d'émissions. Les mesures de soutien à la décarbonation de l'industrie et au développement d'infrastructures industrielles propres, y compris en ce qui concerne leur expansion physique et les cadres réglementaires applicables, devraient être renforcées, en mettant l'accent sur les régions où l'intensité d'émissions est forte. Les émissions dues aux transports ont diminué en 2024, principalement en raison de la baisse du trafic de marchandises, mais les progrès restent limités en ce qui concerne les politiques à mener. Il sera important de supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et d'accélérer l'électrification des transports, y compris le transport routier de marchandises. La poursuite de la réduction des émissions dépendra également de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie, les transports et les bâtiments, qui passera notamment par la mise en œuvre de réformes de la réglementation dans le domaine de la location et de la propriété afin de faciliter la rénovation des bâtiments.

(34) Le marché du travail est confronté à des difficultés pour répondre à la demande de main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement démographique et de fiscalité du travail et de cotisations sociales relativement élevées, qui figurent parmi les plus fortes de l'UE. L'emploi a continué de croître progressivement, principalement sous l'effet du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite pour les femmes. Le nombre moyen d'heures hebdomadaires habituellement travaillées est resté faible, à 35,8 heures (contre 37,3 au niveau de l'UE). En 2025, les taux d'activité et d'emploi des femmes étaient élevés (respectivement 75,1 % et 74,2 %) et supérieurs aux moyennes respectives de l'UE, mais inférieurs à ceux des hommes (respectivement 82,7 % et 81 %). Parallèlement, l'Autriche présente néanmoins également l'un des écarts les plus importants entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'emploi à temps partiel dans l'UE, avec une différence se chiffrant à 37,1 points de pourcentage en 2025, près de la moitié de l'ensemble des femmes (49,6 %) travaillant à temps partiel. La pression fiscale élevée sur le travail décourage le passage du temps partiel au temps plein, ce qui contribue aux pénuries de main-d'œuvre et limite le potentiel économique. Malgré des améliorations dans le développement de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants, la couverture et l'accès restent inégaux d'un État fédéral à l'autre. Les principaux facteurs sont la fragmentation du système de gouvernance, le financement et les pénuries de personnel. Un cadre de qualité obligatoire assorti de normes de qualité claires pourrait contribuer à remédier aux inégalités en matière de qualité au niveau local.

(35) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels dans les domaines des compétences, de l'éducation et de la formation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations spécifiquement adressées à l'Autriche en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur le capital humain dans l'Union.

(36) Les pénuries de main-d'œuvre ont commencé à baisser, mais elles restent à un niveau relativement élevé. Les pénuries de compétences et les inadéquations régionales continuent d'entraver le recrutement de professionnels qualifiés dans des emplois nécessitant un niveau moyen de qualification. Les taux élevés de vacance d'emploi dans certaines régions contrastent avec un taux de chômage relativement élevé dans d'autres. Parmi les obstacles à la mobilité régionale de la main-d'œuvre figurent les différences dans les prix de location, la disponibilité de logements sociaux et les disparités dans la disponibilité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans. Le système d'enseignement et de formation professionnels, bien qu'il soit bien développé, fait face à des difficultés croissantes. Environ 24 500 candidats apprentis n'ont pas été en mesure de trouver un stage en 2025, les petites et moyennes entreprises (PME) étant confrontées à des défis plus importants. La qualité de la formation est également un sujet de préoccupation, y compris l'utilisation des outils numériques.

(37) Les résultats en matière d'emploi restent faibles par rapport à la moyenne de l'UE pour les seniors, les travailleurs peu qualifiés et les personnes issues de l'immigration. Parmi les réformes récentes visant à accroître l'emploi figurent le soutien au retour à l'emploi des chômeurs de longue durée âgés, une plus grande restriction de l'accès à la retraite anticipée, l'introduction d'une retraite partielle et l'annonce d'incitations fiscales au travail après l'âge légal de départ à la retraite. Toutefois, les mesures d'insertion sur le marché du travail des personnes issues de l'immigration et des demandeurs d'emploi peu qualifiés restent insuffisantes. Des efforts accrus de perfectionnement et de reconversion professionnels, ainsi qu'une coordination renforcée de la future «stratégie d'apprentissage tout au long de la vie à l'horizon 2040» entre les États fédéraux et le niveau fédéral, pourraient améliorer encore les compétences de base et accroître l'intégration des deux groupes sur le marché du travail.

(38) La situation sociale de l'Autriche s'est détériorée en 2025, avec une augmentation de la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les faibles revenus ont augmenté à un rythme plus lent que les revenus moyens et l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté est devenu moins efficace. Les enfants ont été touchés de manière disproportionnée, un enfant sur quatre étant exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ce qui représente une augmentation de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2024, soit un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE. Les niveaux AROPE ont également augmenté chez les personnes peu qualifiées et chez les personnes nées en dehors de l'UE. Malgré les réformes récentes, il reste nécessaire d'améliorer l'accessibilité et l'adéquation des cours de formation pour les personnes issues de l'immigration et les personnes peu qualifiées. En particulier, un nombre suffisant de cours d'allemand améliorerait l'employabilité des personnes. De plus, un grand nombre de travailleurs de pays tiers sont concernés par la surqualification (45,4 % en 2025) par rapport aux Autrichiens (23 %) et aux autres ressortissants de l'UE (32,2 %), étant donné que l'Autriche ne dispose pas actuellement d'un système national normalisé de reconnaissance des qualifications étrangères. Une reconnaissance plus rapide et plus uniforme des qualifications pourrait mobiliser le potentiel sous-utilisé sur le marché du travail, favoriser l'intégration des migrants et contribuer à réduire le risque de pauvreté auquel ils sont exposés.

(39) L'Autriche reste confrontée à des difficultés pour accroître le niveau des compétences de base. Environ 1 élève sur 4 ne possède pas les compétences de base et cette proportion est nettement plus élevée parmi les élèves issus de milieux défavorisés et de l'immigration. L'Autriche n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de l'espace européen de l'éducation d'une réduction à moins de 15 % des mauvais résultats scolaires d'ici à 2030, les disparités socio-économiques et régionales étant considérables. Le décrochage scolaire augmente, en particulier chez les apprenants défavorisés nés dans le pays et chez ceux issus de l'immigration. Les résultats scolaires restent inégaux d'un État fédéral à l'autre et les pénuries persistantes d'enseignants et de personnel limitent la capacité d'amélioration des résultats de l'apprentissage. Le maintien des jeunes dans l'enseignement général au moyen de systèmes de suivi systématique, un soutien ciblé combinant les compétences de base, l'apprentissage des langues, la lutte contre les pénuries d'enseignants et de personnel et la promotion d'une formation inclusive des enseignants et de parcours de la deuxième chance flexibles pourraient améliorer l'intégration, l'employabilité et la cohésion sociale. Pour relever ces défis, le gouvernement autrichien a pris des mesures importantes, telles que le programme «Chancenbonus».

(40) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera l'Autriche à mettre en œuvre les première, deuxième, troisième et cinquième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les septième, neuvième et onzième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro et la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que l'Autriche s'attache, en 2026 et 2027:

1. à continuer de respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 8 juillet 2025, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale activée par le Conseil; à renforcer ses dépenses globales et son état de préparation en matière de défense et de sécurité, conformément au point 53 des conclusions du Conseil européen du 19 mars 2026, tout en assurant la soutenabilité de la dette et l'efficacité des dépenses ainsi qu'en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à continuer de mettre en œuvre l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, comme recommandé par le Conseil le 8 juillet 2025; à prendre des mesures décisives pour préserver la viabilité des finances publiques, notamment en améliorant la viabilité budgétaire des systèmes de soins de santé, de soins de longue durée et de retraite, en particulier en rationalisant les infrastructures hospitalières, en améliorant le rapport coût-efficacité des soins de santé et des soins de longue durée, en renforçant la numérisation et la prévention des maladies pour améliorer le contrôle des dépenses et en relevant sensiblement l'âge effectif de départ à la retraite; à simplifier et à rationaliser les relations budgétaires entre les différents niveaux de pouvoir ainsi que les compétences budgétaires de ces derniers, et à faire en sorte que les compétences en matière de financement et de dépenses soient clairement alignées; à améliorer le bouquet fiscal d'une manière neutre sur le plan budgétaire afin de réduire la pression fiscale élevée sur le travail;

2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités convenues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;

3. à promouvoir le dynamisme des entreprises ainsi que la création et la croissance des jeunes entreprises, notamment en offrant un meilleur accès au capital-risque et au capital de croissance et en facilitant les investissements en fonds propres pour les investisseurs institutionnels et en renforçant les régimes de retraite complémentaire; à améliorer la traduction des niveaux élevés d'investissement en R&D dans des solutions commercialisables et à intensifier l'utilisation des technologies numériques avancées par les entreprises; à simplifier la réglementation et à réduire la charge administrative, en particulier pour les PME, notamment en accélérant les procédures d'octroi de permis; à lever les obstacles réglementaires dans le secteur des services et à renforcer la concurrence pour faire baisser les prix; à s'attaquer aux coûts de construction élevés;

4. à mettre en œuvre la loi sur l'électricité, à améliorer la flexibilité du système énergétique et à encourager les accords d'achat d'électricité; à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures nécessaires, notamment en simplifiant les procédures d'octroi de permis et en mettant en place des zones d'accélération spécifiques; à réduire encore les émissions, en particulier dans le secteur des transports et en faisant progresser la décarbonation industrielle, notamment dans les régions où l'intensité des émissions est forte;

5. à créer des incitations pour augmenter le nombre total d'heures travaillées et la participation des femmes au marché du travail à temps plein, notamment en améliorant les conditions-cadres et en particulier la qualité et l'offre de services de garde d'enfants; à remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés et aux inadéquations régionales, notamment en améliorant les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs âgés et les groupes défavorisés tels que les personnes issues de l'immigration, grâce à la reconnaissance de leurs qualifications; à relever le niveau des compétences de base dès le plus jeune âge.

Fait à Bruxelles, le 10 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

S. HARRIS